

<b>Destinataire :</b> (Nom du locataire éventuel)	<b>Expéditeur :</b> (Nom du locateur)
<b>Adresse du logement locatif :</b>	

Les renseignements qui suivent doivent être fournis au locataire éventuel si le locateur a installé un compteur ou un compteur individuel dans le logement locatif et que le locateur veut que le locataire éventuel paie directement le coût de sa consommation d'électricité.

**Consommation d'électricité dans le logement locatif:**

*Le locateur doit fournir les renseignements les plus récents dont il dispose sur la consommation d'électricité dans le logement locatif au cours des 12 derniers mois. Si le compteur ou compteur individuel a été installé il y a moins de 12 mois, le locateur doit alors fournir les renseignements disponibles les plus récents sur la consommation d'électricité à partir de la date d'installation du compteur ou du compteur individuel jusqu'à la date à laquelle la convention de location est conclue.*

**Période :** du  au   
(jj/mm/aaaa) (jj/mm/aaaa)

**Kilowatts-heures d'électricité utilisés:** \_\_\_\_\_ (kWh)

**Est-ce que le logement locatif a été vacant pendant cette période?**

Le logement locatif n'a pas été vacant pendant la période susmentionnée.

**ou**

Le logement locatif a été vacant pendant une partie de la période susmentionnée. Il a été vacant du  au .  
(jj/mm/aaaa) (jj/mm/aaaa)

**Réfrigérateur dans le logement locatif:**

*Le locateur doit fournir les meilleurs renseignements à sa disposition concernant le réfrigérateur dans le logement locatif.*

Le locateur ne fournit pas un réfrigérateur dans le logement locatif.

**ou**

Le locateur fournit un réfrigérateur dans le logement locatif.

La date de fabrication du réfrigérateur est le \_\_\_\_\_.

Autres renseignements sur l'efficacité énergétique du réfrigérateur :

## Renseignements importants :

1. Ces renseignements doivent être fournis au locataire éventuel avant que le locateur conclue une convention de location avec le locataire éventuel.
2. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cet avis ou au sujet de vos droits, veuillez communiquer avec la Commission de la location immobilière, par téléphone au **416 645-8080** ou sans frais au **1 888 332-3234**. Vous pouvez aussi visiter le site Web de la Commission à [tribunauxdecisionnelontario.ca/cli](http://tribunauxdecisionnelontario.ca/cli).

## Signature

Locateur     Représentant

Nom du ou de la signataire	N° de téléphone
Signature	Date

## Renseignements sur le représentant (le cas échéant)

Nom		Raison sociale de la société (le cas échéant)	
Adresse postale			N° de téléphone
Municipalité (ville, village, etc.)	Province	Code postal	N° de télécopieur